



## CANDIDATURE ET ADMISSIBILITÉ GRILLE D'ÉVALUATION

### **Prix International « François d'Assise et Carlo Acutis pour une Économie de la Fraternité »**

La Fondation Diocésaine de Religion – Sanctuaire du Dépouillement, institué par le Diocèse d'Assise – Nocera Umbra – Gualdo Tadino, Italie, a publié l'avis pour le Prix International 2022 « François d'Assise et Carlo Acutis pour une économie de la fraternité ».

Comme prévu dans les Statuts et dans le Règlement (II Partie, Art. 1), le Prix est institué dans le but de « promouvoir un renouvellement de l'économie à l'enseigne de la fraternité universelle de tous les êtres humains, à partir de la condition et des intérêts des plus humbles et des nécessiteux, dans la perspective évangélique de l'unique paternité de Dieu et de son dessein d'amour pour tous ses enfants ». Les candidats peuvent consulter le site [www.francescoassisicarloacutisaward.com](http://www.francescoassisicarloacutisaward.com) pour tous les détails du Prix (Statuts et Règlement).

1. Peuvent participer au concours des personnes, des organismes, des associations et des sociétés, de partout dans le monde, et spécialement dans les régions plus pauvres, qui, réagissant à leur manque d'opportunités et aux rares possibilités économiques, se mettent ensemble sous forme de coopératives ou de quelque collaboration que ce soit, autour d'idées valables de projets en faveur des plus désavantagés pour le développement de leurs territoires et de leurs communautés. Développant les principes d'éthique et de valeur du Prix, les projets présentés doivent représenter des initiatives qui amorcent des processus économiques fraternels « à partir de la base ». Seront admis également des projets déjà commencés depuis cinq ans maximum comme demande de documentation correspondante. En cas d'égalité de jugement de la part de la Commission d'évaluation, les plus récents seront privilégiés.

2. Le Prix consiste :

- (I) en une récompense publique dans le cadre de la fête annuelle du Sanctuaire du Dépouillement prévue le 20 mai 2023 ;
- (II) en un paiement en argent, à 50.000 euro maximum (Cinquante mille/00) pour l'année 2022/23, à utiliser exclusivement pour la réalisation du projet récompensé, et distribué selon ce qui est prévu par les Statuts (II Partie, Art. 13). Celui-ci pourra être payé en diverses tranches selon le déroulement de l'œuvre et la présentation de la documentation correspondante.
- (III) par l'investiture symbolique du vainqueur avec le « manteau de François » en souvenir du geste par lequel Guido, alors évêque d'Assise, couvrit le jeune François Bernardone au moment de son dépouillement sur la place publique ;
- (IV) par la remise d'une icône avec le logo du Prix (les visages de saint François et du bienheureux Carlo Acutis).

3. Les demandes seront admises au concours sur la base des critères suivants et de la grille d'évaluation, partie intégrante de l'avis suivant :

- (I) le profil du projet (voir l'art.7 suivant) ;
- (II) son adhésion à l'esprit du Prix et aux lignes guides du concours, selon ce qui est prévu par les Statuts et par le Règlement ;
- (III) la présentation des personnes bien caractérisées et impliquées activement dans le projet ;
- (IV) les témoignages de l'autorité ecclésiale locale et d'autres autorités compétentes du lieu où réside le candidat ou du lieu de la réalisation du projet.
- (V) les projets qui ne répondent pas aux conditions de la grille d'évaluation seront automatiquement exclus.

4. Les initiatives conçues et réalisées par des jeunes de moins de 35 ans seront privilégiées.

5. Les évêques et les réalités ecclésiales reconnues, ainsi que d'autres organismes ayant une crédibilité qualifiée, peuvent signaler de leur propre initiative des sujets méritants.

6. Des personnes, organismes et sociétés, sont admis à concourir sans discrimination des appartenances religieuses.

7. Pour être admis au concours, les candidats devront télécharger et remplir le formulaire approprié présent sur le site [www.francescoassiscarloacutisaward.com](http://www.francescoassiscarloacutisaward.com), contenant :

- (I) Nom et fonction de la personne/ des personnes responsable /s du projet ;
- (II) Les contacts de la personne responsable (adresse, email, téléphone, fax etc.) ;
- (III) Lieu de la réalisation effective du projet ;
- (IV) Description complète du projet - but, destinataires, procédé de réalisation, timeline (*ou 'chronologie' ou 'temps nécessaire' ?*)  
budget, autres détails pertinents ;
- (V) Témoignages de l'autorité ecclésiale et d'autres autorités du lieu de l'intéressé ;
- (VI) Résumé, pas plus de deux pages, qui explique comment le projet reflète l'ethos de « l'économie de la fraternité ».

8. Le Prix sera en principe décerné à un seul candidat, sauf exceptionnellement un second Prix peut être admis (cfr. Statuts, Partie II, Art.14)..

9. Les candidatures n'ayant pas reçu un prix peuvent mériter une « mention » selon les cas et modes retenus plus opportuns par la Fondation d'une fois à l'autre.

10. Les projets présentés seront évalués par une Commission appropriée.

11. Des projets déjà terminés et de nature historique ne pourront pas être admis à concourir.

12. Les demandes de participation doivent être présentées avant le 31 décembre 2022.

13. La Commission d'évaluation de réserve d'effectuer d'éventuels approfondissements de connaissance et d'informations par rapport au/x promoteur/s et au projet dans la phase de présélection finale.

## **GRILLE D'ÉVALUATION**

<p><i>1.Capital de la fraternité</i></p>	<p>« Le but du Prix est d’encourager ces processus économiques fraternels ‘à partir de la base’, où les personnes de possibilités économiques insuffisantes, en n’importe quelle partie du monde, mais plus spécialement dans les régions les plus pauvres, se mettent ensemble autours d’idées de conception valable, contant surtout sur le ‘capital de la fraternité’ (Art.2, normes)</p> <p>« Ne pouvant pas disposer de grands capitaux financiers, ils comptent surtout sur le ‘capital de la fraternité’, se mettant ensemble sous forme de coopératives ou de quelque collaboration que ce soit » (Art.1b, Règlement).</p> <p>« Ils mettent en jeu les ressources disponibles – physiques, morales et matérielles – autours d’idées de conception valable » (Art.1c, Règlement)</p>
<p><i>2.Attention aux pauvres et aux catégories fragiles</i></p>	<p>« Ils visent surtout à l’avantage des classes sociales plus faibles et ‘rejetées’, en stimulant leur participation active au processus de leur relèvement économique et social » (Art. 1h, Règlement).</p> <p>« ils se préoccupent d’assurer les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes, dans le plein respect des possibilités, de la vocation et des droits de chacun » (Art.11, Règlement).</p> <p>« Ils ont le respect dû aux anciens, valorisant leur sagesse et leur expérience » (Art.1m, Règlement).</p>
<p><i>3.Crédibilité</i></p>	<p>« On évaluera aussi la crédibilité des candidatures sur la base de témoignages de l’autorité ecclésiiale (évêques, instituts missionnaires etc.) et d’autres autorités du lieu où se trouve l’entreprise intéressée et/ou la réalisation effective du projet »( Art.10, Normes)</p> <p>« Outre la documentation produite par les sujets participants au concours, on évaluera aussi la crédibilité des candidatures sur la base de témoignages de l’autorité ecclésiiale (évêques, instituts missionnaires etc.) du lieu du domicile des candidats et/ou de la réalisation effective du projet. Opportunément seront aussi considérés les témoignages d’autorités civiles.</p> <p>La Fondation se réserve de faire là-dessus, si nécessaire, d’ultérieures vérifications. L’affectation de la somme prévue pourra être faite en diverses tranches selon la documentation produite sur l’état d’avancement du projet et des initiatives récompensées » (Art.6, Règlement)</p>
<p><i>4.Intégration dans son territoire et la communauté de référence</i></p>	<p>« Des personnes, entreprises et sociétés qui, spécialement dans les régions les plus pauvres du monde, réagissant à leur manque d’opportunité et au peu de ressources financières, prennent une initiative économique pour le développement de leurs territoires et de leurs communautés » ((Art.1a, Règlement).</p>
<p><i>5.Générativité/Créativité</i></p>	<p>« Les initiatives sont admises au concours sur la base, conjointement, soit du profil de leur projet soit de l’oeuvre déjà commencée, avec des personnes bien caractérisées et activement impliquées...Ayant un but stimulant, le Prix n’est pas donné pour des initiatives déjà ‘terminées’ et donc à titre de reconnaissance historique, mais à des projets, en route vers la réalisation qui méritent attention et soutien selon les buts proposés » (Art.9, Normes)</p>
<p><i>6.Occupation</i></p>	<p>« Cela se fait dans le plein respect de la dignité du travail assurant, avec d’autres droits, une juste rémunération selon les conditions praticables dans chaque région et dans chaque initiative, regardant non seulement les personnes, mais aussi leurs familles » (Art.1d, Règlement).</p> <p>« Une éthique d’attention fraternelle envers toutes les personnes impliquées soit comme protagonistes soit comme destinataires de l’initiative d’entreprise et de l’activité du travail se développe » (Art.1e, Règlement).</p>
<p><i>7.Durabilité</i></p>	<p>« On se mesure avec les dynamiques de l’économie du marché avec une ligne de projet, de production et de distribution » (Art.1f, Règlement)</p>
<p><i>8.Protection environnementale</i></p>	<p>« des critères sont adoptés, basés sur la durabilité environnementale et de la garde de la création comme ‘maison commune’, dans la logique avec laquelle François d’Assise, dans le Cantique de frère Soleil, appelait ‘frère’ et ‘sœur’</p>

	même les créatures matérielles (cf. Encyclique <i>Laudati si</i> ) » (Art.1g, Règlement).
9. <i>Timeline/Budget</i>	« La présentation documentée des projets et des réalisations dans les états d'avancement spécifiques doivent arriver à la Fondation avant le 31 décembre selon les normes établies de l'avis » (Art.2, Règlement).

Les demandes doivent être envoyées via e-mail et par poste recommandée (La PEC en Italie sera accepté) avant 12.00 le 31 décembre 2022 à l'adresse suivante :

**Segreteria per il Premio**

**Fondazione Santuario della Spogliazione**

Diocesi di Assisi-Nocera Umbra-Gualdo Tadino

Piazza Vescovado, 3

06081 Assisi (PG)

ITALY

Email : [segreteria@francescoassisisicarloacutisaward.com](mailto:segreteria@francescoassisisicarloacutisaward.com)